

imported goods that would be more expensive to produce domestically, and by improving the quality of employment.

These conclusions represent a reality from which Canadians cannot escape. We must trade in order to prosper, and in order to trade we need an international trading system that is fair and open.

Successive governments have successfully pursued such a trade regime. Central to our quest has been the United States market. By virtue of its size and its location next-door to Canada, the US economy has always been critical to Canada's economic well-being. The close trade and investment interrelationship between Canadian and US firms and individuals has invariably dictated that Canadian governments pay special attention to Canada-US relations in order to ensure that Canadians are not placed at a disadvantage in exploiting the US market. To that end, we have crafted bilateral and multilateral agreements that act like the fences celebrated by the poet Robert Frost. Canadian governments have insisted that good agreements between our two countries help to make us good neighbours.

In 1935, Prime Minister Mackenzie King successfully concluded the first modern trade agreement with the United States pursuant to the Roosevelt administration's reciprocal trade agreements program. The good experience of that agreement led to a significantly expanded new agreement in 1938 following triangular negotiations between the United States, Canada and Great Britain.

The dominance of the US relationship, however, has also disposed Canadian governments to seek countervailing relationships with other economic partners. Over the past forty-five years, multilateral agreements have proven one of the most potent means for pursuing such countervailing forces.

During the Second World War, Canada, Britain and the United States worked closely together in planning for a postwar world of multilateral institutions, including the establishment of the General Agreement on Tariffs and Trade in Geneva in 1947. The success of the GATT negotiations prompted Prime Minister King to tell the House of Commons:

[The GATT] is an accomplishment of the most far-reaching importance for this country and for the world. ... the agreement represents a balanced and inclusive effort to promote world peace by prosperity and economic co-operation. For Canada, the importance of the general agreement can scarcely be exaggerated. The freeing of world trade on a broad multilateral basis is of fundamental importance for our entire national welfare.

l'échelle économique de leurs opérations, en nous fournissant ainsi des biens importés qui auraient coûté plus cher à produire chez nous, et en améliorant la qualité de l'emploi.

Ces conclusions traduisent une réalité incontournable pour les Canadiens. Il nous faut commercer pour prospérer; pour commercer, nous avons besoin d'un système commercial international équitable et ouvert.

Des gouvernements successifs se sont dépensés avec succès en vue de l'instauration d'un régime commercial de cette nature. Le marché américain est, depuis longtemps, au cœur de notre démarche. De par sa taille et sa proximité, l'économie américaine a toujours revêtu une importance déterminante pour le bien-être du Canada sur le plan économique. Les liens étroits unissant des entreprises et des particuliers des deux pays dans les domaines du commerce et de l'investissement ont inévitablement obligé les gouvernements canadiens à accorder une attention particulière aux rapports canado-américains afin de s'assurer que les Canadiens ne se trouvent pas en situation de désavantage lorsqu'ils cherchent à tirer parti du marché américain. Dans ce but, nous avons conçu des accords bilatéraux et multilatéraux qui jouent, en quelque sorte, le rôle des clôtures saluées par le poète Robert Frost. Les gouvernements canadiens ont affirmé avec insistance que l'existence de bons accords entre nos deux pays contribue à faire d'eux de bons voisins.

En 1935, le premier ministre Mackenzie King est parvenu à conclure le premier accord commercial de l'ère moderne avec les États-Unis, conformément au programme d'accords commerciaux réciproques du gouvernement Roosevelt. Le bon fonctionnement de cet accord a débouché en 1938 sur une nouvelle entente, de portée sensiblement plus large, conclue à la suite de négociations triangulaires entre les États-Unis, le Canada et la Grande-Bretagne.

La prépondérance des relations avec les États-Unis, cependant, a également incité les gouvernements canadiens à s'efforcer d'établir avec d'autres partenaires des rapports qui rétablissent un certain équilibre. Au cours des quarante-cinq dernières années, les accords multilatéraux se sont révélés être un des moyens les plus puissants d'arriver à ce type d'effet de contrepoids.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, le Canada, la Grande-Bretagne et les États-Unis ont coopéré étroitement à la planification des institutions multilatérales de l'après-guerre, y compris en ce qui concerne la conclusion de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce à Genève, en 1947. Le succès des négociations portant sur l'Accord général poussa le premier ministre King à déclarer devant la Chambre des communes :

[La conclusion de l'Accord général est] une réalisation de la plus grande portée pour notre pays et le monde entier ... l'accord et la charte ... constituent une tentative bien agencée et coordonnée de travailler à la paix universelle au moyen de la prospérité et de la collaboration économique. L'Accord général est pour le Canada d'une importance qu'il serait difficile d'exagérer. La libération du commerce international, par des accords groupant de nombreux pays, présente pour le Canada un intérêt de tout premier plan.